



• 1^{ER} TRIMESTRE 2025 •

SURVEILLANCE DU BENZO(A)PYRÈNE EN MARTINIQUE

> OBJECTIFS :

Réaliser la surveillance du benzo(a)pyrène appartenant à la famille des Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP) en Martinique

Confronter les résultats obtenus avec les normes environnementales en vigueur

> CONTEXTE :

La stratégie de surveillance de la qualité de l'air en Martinique distingue une Zone à Risque (ZAR) et une Zone Régionale (ZR). Pour les HAP, la directive 2004/107/CE prévoit une évaluation préliminaire (jusqu'à 5 ans) pour adapter la surveillance. En Martinique, cette évaluation a montré des concentrations annuelles en benzo(a)pyrène inférieures au seuil d'évaluation inférieur : la mesure n'est donc pas obligatoire dans la zone concernée. Néanmoins, conformément aux recommandations nationales,, Madininair surveille le benzo(a)pyrène depuis 2020 à la station « Schoelcher, bourg », avec des mesures réalisées 14 % du temps sur l'année.

> MÉTHODES ET MATÉRIELS :

Le prélèvement s'effectue à l'aide d'un prélevageur de type LECKEL, prélevageur moyen débit (2,3 m³/h) de poussières. Cet appareil est équipé :

- d'une tête de prélèvement PM10 qui permet un échantillonnage représentatif des fractions de poussières pouvant pénétrer dans le système respiratoire des bronches supérieures ;
- d'un support de filtre qui fixe le filtre en fibres de Quartz ;
- d'un passeur de filtre avec programmeur permettant un fonctionnement en continu et une autonomie de l'appareil.

Un prélèvement journalier s'effectue sur 52 jours répartis sur toute l'année, soit 14% de temps de l'année, permettant une représentativité annuelle.

Une analyse des filtres est effectuée a posteriori en laboratoire permettant de qualifier et quantifier les HAP adsorbés à la surface. Cette analyse des hydrocarbures aromatiques polycycliques répond à la norme NF EN 15549.

> SITE DE MESURE :



